



**AN 2024  
24-069**

République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 11 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

### **Présents :**

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Françoise VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE  
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
Mme Nathalie COLAS, procuration à Mme Fabienne PAULIN  
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ

### **Absent excusé :**

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

**Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

04/12/2024

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	27
Votants	32

### **DATE D'AFFICHAGE :**

04/12/2024

**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS COMMUNAUX**

**Le Conseil municipal,**

Vu la délibération du Conseil Municipal n°24-025 du 3 avril 2024 adoptant le Budget Primitif 2024,

Vu les propositions d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables par le comptable public ( listes n°6843160133 et 7265160533),

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2024

Application agréée E-legalite.com

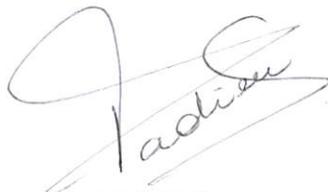
99\_DE-078-217800291-20241211-DEL24\_069-D

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances réunie le 5 décembre 2024,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** les admissions en non valeur des créances irrécouvrables proposées par le comptable public au titre de l'exercice 2023 pour un montant total de 2 251,99 € se détaillant comme suit :
  - liste 6843160133 relative aux créances jugées irrécouvrables admises en non valeur, pour un montant de 1 700,79 euros,
  - liste 7265160533 relative aux créances éteintes sur le budget principal pour une somme de 551,20 euros.
- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2024.
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes la Jolie
  - Monsieur le Trésorier principal.



Sylvia PADIOU,  
Secrétaire de séance



Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre

Gilles LÉCOLE,  
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-préfet le 18/12/2024

Et publié le 18/12/2024



Gilles LÉCOLE  
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2024

Application agréée E-legalite.com

**SGC LES MUREAUX**  
44 RUE DES PIERRELAYES

78130 LES MUREAUX

## DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **08700 - AUBERGENVILLE**

N° de la liste : 6843160133

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces titres, figurant sur la liste ci-jointe.

A LES MUREAUX, le 26 septembre 2024  
Valérie GOTTENKINY

Le Comptable Public

## DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autre part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 700,79 €	
6542	0,00 €	
<b>Total</b>	<b>1 700,79 €</b>	

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

## TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217800291-20241211-DEL24\_069-D

**SGC LES MUREAUX**  
44 RUE DES PIERRELAYES

78130 LES MUREAUX

## DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : **08700 - AUBERGENVILLE**

N° de la liste : 7265160533

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces titres, figurant sur la liste ci-jointe.

A LES MUREAUX, le 26 septembre 2024  
Valérie GOTTENKINY

Le Comptable Public

## DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autre part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	551,20 €	
<b>Total</b>	<b>551,20 €</b>	

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

## TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-2178 00291-2024 1211-DEL24\_069-D